

REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE L'YONNE

-----  
ARRONDISSEMENT D'AVALLON

-----  
**MAIRIE D'ASQUINS**



## **PROCES-VERBAL ANALYTIQUE**

L'an deux mil vingt-six, **le mardi 4 août à 18 heures** s'est tenu une réunion du conseil municipal de la commune d'ASQUINS, au hameau des Chaumots, convoquée par M. Philippe VEYSSIERE, maire.

**Étaient présents :** Philippe VEYSSIERE, Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Luc LE-HUU, Simon CANE, Anne-Lise DEHEE, Agathe LODI, Clara TOMASINI, Josiane PETIT et Thomas LEROUX.

**Absent excusé :** Gaspard CHEMIN pouvoir à Liberté BESLE.

**Secrétaire de séance :** Liberté BESLE

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2026 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil :

- qu'une maison est à vendre aux Chaumots au début de la rue de la Résistance et que la mairie ne fera pas valoir son droit de préemption dessus.
- qu'un devis de 891€ a été signé à Yonnelec pour racheter un câble électrique pour les installations provisoires d'électricité pour les fêtes du village.

### **ORDRE DU JOUR :**

- ONF : convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'ONF pour des recettes issues des ventes de bois
- Avenant n°1 – lot n°3 'menuiserie extérieure' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue
- Avenant n°1 – lot n°5 'plomberie, sanitaire, ventilation' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue
- Questions diverses

### **1. ONF : CONVENTION DE MANDAT POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EMISSION DE LA FACTURATION PAR L'ONF POUR DES RECETTES ISSUES DES VENTES DE BOIS :**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention proposée par l'Office National des Forêts.

Madame Josiane PETIT demande s'il faut signer une convention à chaque intervention de l'ONF.

Après relecture de la convention, Monsieur le Maire indique que celle-ci est valable pour tout le mandat en ce qui concerne les ventes courantes de bois, du type affouages, cloisonnements et arbres chablis.

Monsieur Luc LE HUU demande ce que sont les cloisonnements. Monsieur le Maire lui explique qu'il s'agit de lignes de coupes de 4 mètres de large perpendiculaires aux lignes qui recoupent les chemins forestiers. Celles-ci permettent l'accès des engins forestiers et des secours aux parcelles de forêt.

Clara TOMASINI précise qu'elles ne tiennent pas lieux de pare-feu. Les pare-feux pour être efficaces mesurent 100 mètres.

POUR : 11 voix.

Adopté à l'unanimité.

## **2. AVENANT N°1 – LOT N°3 'MENUISERIE EXTERIEURE' POUR LA REHABILITATION D'UNE MAISONS D'HABITATION AU 81 GRANDE RUE :**

Monsieur Marc ROUSSEAU explique que suite aux travaux d'isolation, il faut poser des garde-corps, pour être aux normes et surtout pour ne pas risquer d'accident.

C'est ce qui explique les travaux supplémentaires du lot n°3 'menuiserie extérieure' d'un montant de 1 513.81€ TTC.

POUR : 11 voix.

Adopté à l'unanimité.

## **3. AVENANT N°1 – LOT N°5 'PLOMBERIE, SANITAIRE, VENTILATION' POUR LA REHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION AU 81 GRANDE RUE :**

Monsieur Marc ROUSSEAU explique que le choix de départ de mettre un chauffe-eau thermodynamique semblait plus pertinent. Mais, ayant peu de place pour mettre cet engin au rez-de-chaussée, il n'est pas souhaitable de l'installer au premier à côté des chambres étant donné le bruit émis. De plus, le chemin pour mener l'eau au deuxième étage étant long cela aurait engendré des pertes d'eau avant d'obtenir de l'eau chaude au deuxième. Le choix d'installer 2 chauffe-eaux a donc été fait ainsi que l'installation d'un autre mode de ventilation. Afin d'améliorer le logement, il a été fait le choix de poser un meuble avec vasque plutôt qu'un lavabo nu (prévu au départ) dans les salles de bain. Ceci expliquant l'avenant du lot n°5 'plomberie, sanitaire, ventilation' de 3 309.66€ TTC.

POUR : 11 voix.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire indique que le logement sera bientôt visitable.

## **4. QUESTIONS DIVERSES :**

-Monsieur Simon CANE demande s'il est possible de poser des tampons sur les plaques d'égouts de la Grande rue afin d'éviter le bruit à chaque passage de véhicule.

Monsieur Marc ROUSSEAU répond que cela sera fait prochainement tout comme les travaux de reprise de chaussée.

#### **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Madame Agathe LODI nous indique que le plan mis en place pour la canicule a permis de signaler une personne en danger et de prendre un premier contact avec les personnes les plus fragiles de la commune. Il faut continuer la mise en place d'un répertoire de personnes fragiles et travailler sur les différents risques afin de mettre en place des protocoles adaptés à chaque.

#### **-Monte-personne salle des fêtes**

Monsieur le Maire nous informe que monsieur Nicolas LE HUU a présenté un devis pour le monte-personne de la salle des fêtes de 3 796.80€ TTC comprenant les travaux de terrassement, maçonnerie et réglage du monte personne, l'intervention doit débuter mi-septembre.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'il n'a jamais réussi à obtenir de devis des entreprises contactées lors de son mandat précédent.

#### **-Toboggan du Moutier**

Le toboggan va être remis afin d'éviter tout accident car il est difficile d'empêcher les enfants de grimper dessus malgré les barrières installées autour. La partie à réparer (descente en résine) sera posée chez monsieur Luc LE HUU.

#### **-Test qualité de l'eau de la Cure**

Agathe LODI nous indique que des mamans sont inquiètes de la qualité de l'eau de baignade et propose que celle-ci soit testée l'été. Le Conseil décide que selon le devis l'eau sera testée micro-biologiquement et/ou chimiquement.

#### **-Restauration de la pelouse sèche de Nobleterre**

Clara TOMASINI nous indique qu'elle a rencontré le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne dans le cadre du contrat signé sur la parcelle de Nobleterre, pour la restauration de la pelouse sèche.

Le conservatoire a l'intention d'ouvrir un peu la parcelle en coupant des arbres et en dégagant la table de pique-nique qui s'y trouve. Il propose de faire une réunion d'information publique sur son action ainsi qu'un chantier participatif suivi d'un apéritif.

Cela aura lieu à l'automne quand les grosses chaleurs seront passées.

Un panneau pédagogique sera implanté aux abords de la parcelle pour expliquer la démarche aux passants.

Nous aimerions signer des contrats du même type sur d'autres parcelles (Brule-Goué, Pissevin) de pelouses sèches. Leur entretien permet de préserver leur écosystème qui accueille une flore et une faune rare et bien spécifique (orchidées, papillon azuré du serpolet..), de plus cela peut aussi prévenir les incendies.

#### **-Renouée du Japon**

La renouée du Japon est bien présente sur la commune et c'est une plante envahissante. Il y en a proximité du cimetière, dans certains jardins, à la décharge à gravats. Il faudrait éviter qu'elle prolifère.

Monsieur le Maire propose que d'en un premier temps nous expliquions dans la gazette pourquoi et comment s'en débarrasser. Nous pourrions ensuite monter un atelier avec le Parc du Morvan pour former les habitants et les cantonniers à la reconnaître et à la détruire. Ce pourrait être l'occasion d'un moment de « faire ensemble » pour la commune.

-Spectacle d'automne : les sirènes en kit

Le Pays Avallonnais nous propose gratuitement un spectacle tout public donné par une compagnie de la région. Celui-ci aura lieu le vendredi 9 octobre 2026 à 19h, dans la cour de la salle des fêtes, en fin de marché. Nous en dirons plus dans la gazette.

-Ecole :

Suite à la mobilisation du printemps pour éviter la fermeture d'une classe à Vézelay, les communes du Grand site ont décidé de se réunir pour préserver nos écoles à l'avenir. La classe de Vézelay est sauvée mais on ne sait pas pour combien de temps. La politique de l'Etat est de profiter de la baisse démographique pour fermer des classes. Nous essayons de préparer des propositions autour d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire pour essayer de négocier l'avenir avec l'inspection. La volonté de celle-ci est de ne garder qu'un pôle afin de faire des économies d'échelles. Nous souhaitons défendre une école de proximité avec des effectifs bas et un accueil de qualité (bâtiments adaptés, transport pas trop long, services périscolaires : garderie, aide aux devoirs, et pourquoi pas un accueil du mercredi et des petites vacances). La création d'un SIVOS permettra aux communes qui n'ont pas d'école de pouvoir prendre part aux décisions concernant celle-ci.

Nous essayons de faire un point sur l'existant et sur les effectifs à venir pour avoir un projet cohérent à défendre devant les services de l'Etat.

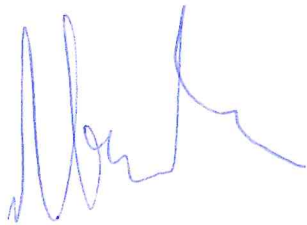
Une réunion a lieu jeudi 13 août entre communes en vue de se mettre d'accord pour défendre la même chose devant l'inspection et la sous-préfecture le 12 septembre prochain.

-Eglise

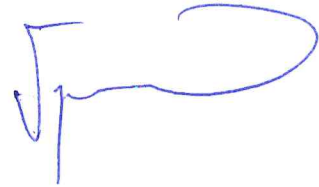
Madame Josiane PETIT fait un point sur la réunion effectuée avec Madame Liberté BESLE et Monsieur John HEGARTY. Ce dernier souhaite monter un projet autour de l'église et trouver des fonds pour la restauration. Madame Josiane PETIT sera la référente au niveau de l'église. Une deuxième personne est recherchée pour l'épauler en cas de besoin pour l'ouverture de l'église lors de visites par exemple.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de séance :  
Madame Liberté BESLE



Le Maire :  
Monsieur Philippe VEYSSIERE



INTERVENTION DU PUBLIC :

-Monsieur Vincent PICARD signale qu'un trou est à boucher rue de l'Eglise.

FIN 19h11